

## Rapport sur les orientations budgétaires 2020

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

### 1. Le contexte d'élaboration du budget 2020

#### 1.1. Les principales données économiques

La Banque centrale européenne (BCE) poursuit son objectif d'un niveau d'inflation proche mais inférieur à 2% permettant de garantir un niveau de croissance performant en zone euro. Pour 2019, l'inflation est estimée à 1,1% et incite la BCE à maintenir son taux directeur à 0,0% et relancer les mesures non-conventionnelles d'achat de titres.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'économie française devrait conserver un rythme de croissance de +1,3% en 2019 et +1,2% en 2020.

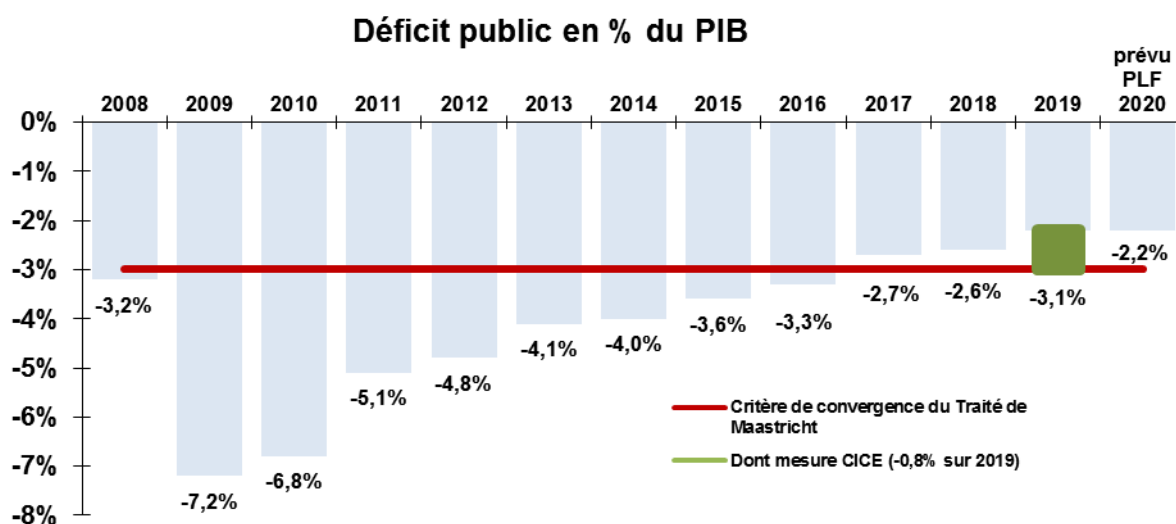
Le taux de chômage continue à décroître, notamment en France.

Les données économiques de la zone euro sont synthétisées ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019 (prévisions)
<b>Zone euro (croissance PIB)</b>	<b>1,8</b>	<b>2,5</b>	<b>1,9</b>	<b>1,2</b>
France	1,1	2,3	1,7	1,3
Allemagne	2,2	2,5	1,5	
Espagne	3	2,9	2,4	
Italie	1,3	1,7	0,8	
<b>Inflation de la zone euro (glissement annuel)</b>	<b>0,2</b>	<b>1,5</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>
<b>Taux de chômage de la zone euro</b>	<b>10</b>	<b>9,1</b>	<b>7,9</b>	<b>7,5</b>

Source : Eurostat, instituts statistiques nationaux, prévision Insee

Le Déficit public devrait être de -3,1% du PIB en 2019. Hors impact de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement de charges, qui représente 0,8 point de PIB, le déficit s'établirait à 2,3% en 2019. En 2020, le déficit public serait de 2,2%.



Source : projet de loi de finances 2020

## 1.2. La loi de finances 2020

Les grandes lignes du projet de loi de finances (PLF) 2020 intéressant les collectivités locales s'articulent autour des dotations de l'Etat, de la réforme de la fiscalité locale et de la poursuite de la logique partenariale avec les collectivités.

- **La contractualisation financière entre l'Etat et les grandes collectivités**

Les collectivités ont globalement bien maîtrisé leurs dépenses de fonctionnement en 2018 (+0,8% en 2018 contre +1,5% en 2017) ce qui a permis de compenser l'accélération des dépenses d'investissement (+8,1% en 2018 contre +4,4% en 2017).

Le niveau de hausse des dépenses de fonctionnement prévu par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 est de +1,2%.

Parallèlement, les collectivités locales ont augmenté leur capacité de financement, correspondant à un désendettement, à hauteur de 1,6 milliards d'euros en 2018 et ont ainsi contribué significativement à la réduction du déficit public.

- **La fiscalité directe : la poursuite de la disparition progressive de la taxe d'habitation**

La suppression de la taxe d'habitation sera élargie d'ici 2023 à l'ensemble des foyers fiscaux sur leur résidence principale. Ainsi, 80% des ménages voient leur taxe d'habitation supprimée sur 3 ans (-30% en 2018, -65% en 2019 et suppression totale en 2020). Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022, avant une suppression complète en 2023.

Afin de compenser la disparition de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera transférée aux communes. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) sont maintenues. Afin de pouvoir gérer cette transition, le pouvoir décisionnel de la commune sur le taux de la THLV, les exonérations et les abattements nouveaux sera suspendu en 2020 et 2021. Le pouvoir de taux est en revanche maintenu pour la taxe foncière.

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) sera entreprise à compter de 2023. Sur la base des loyers pratiqués par les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation, une révision des secteurs et tarifs sera établie afin de réévaluer les nouvelles valeurs locatives qui seront appliquées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La loi de finances prévoit par ailleurs une revalorisation législative des bases fiscales de 0,9%.

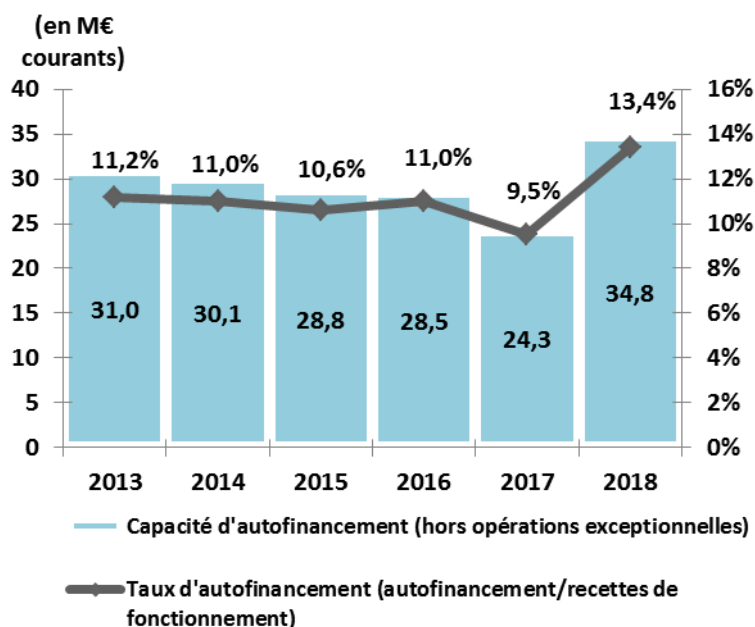
- **Les dotations de l'Etat :**

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera stable par rapport à 2019, à 26,9 milliards d'euros à périmètre constant. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), sera quant à elle en baisse de 45 millions d'euros sur un an. La répartition de la DGF prévoit également une majoration de 180 millions d'euros des dotations de péréquation des communes, dont 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Le fond de compensation de la TVA (FCTVA) progresse de 351 millions d'euros lié à une progression de l'investissement local depuis 2017.

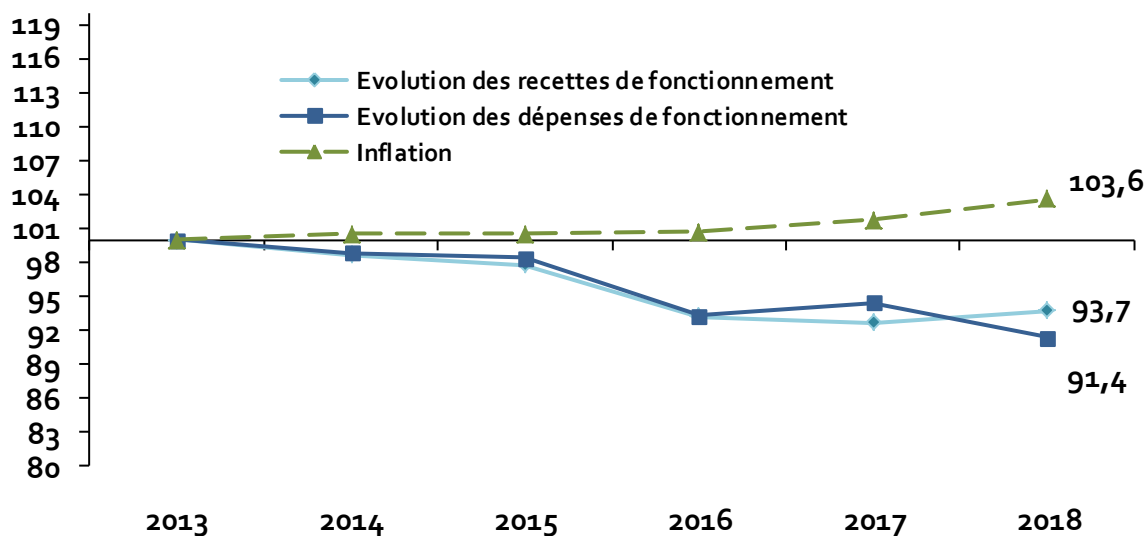
## 2. Les éléments d'analyse de la situation financière et budgétaire de la Ville du Havre

### 2.1. Le maintien de l'autofinancement :



L'autofinancement est en hausse sensible en 2018 et représente 13,4% des recettes de fonctionnement.

Evolution de l'inflation et dépenses et des recettes de fonctionnement (base 100 : 2012) :



La ville a su maintenir sur le moyen terme une corrélation entre l'évolution de ses recettes de fonctionnement et de ses dépenses de fonctionnement et ce, malgré un niveau des recettes de fonctionnement fortement affecté par la baisse des dotations de l'Etat en vigueur entre 2014 et 2017.

## 2.2. Les caractéristiques de la dette :

Dans le cadre du transfert des compétences voirie de la ville à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, une quote-part d'emprunts correspondant aux dépenses d'équipement de voirie doit être transférée à l'établissement public de coopération intercommunale. Le montant de dette transférable s'établit à 40 millions d'euros.

La ville du Havre, dans le cadre du transfert de charges voté au conseil municipal du 14 octobre 2019, sur avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 13 septembre 2019, a transféré parallèlement à la Communauté urbaine les sommes nécessaires au remboursement de cette dette.

Les contrats de prêts n'étant pas directement affectés aux équipements concernés, la Ville du Havre et la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ont convenu que cette quote-part d'emprunts sera transférée de la façon suivante :

- pour une part, par le transfert de 10 emprunts pour un encours global de 21,3 millions d'euros ; la Communauté urbaine remboursera donc directement ces emprunts aux établissements prêteurs, en se substituant à la Ville ;
- pour une autre part, par un versement à la Ville, puisque celle-ci continuera à rembourser des emprunts dont une partie a servi à financer des équipements de voirie et qu'elle a transféré les ressources, de l'annuité de dette restante, pour un encours de 18,7 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ainsi l'évolution de l'encours retraité se présente de la manière suivante :

Encours de la dette au 01/01/2019	Dette transférable au 01/01/2019	Remboursement CU 2019	Capital restant du de la dette remboursable par la CU au 31/12/2019	Remboursements contractuels (Hors CU)	Emprunts contractés en 2019 (Hors CU)	Encours net de la dette au 01/01/2020
<b>Budget consolidé (avant transfert)</b>						
281 211 885,60 €				25 118 804,52 €	23 000 000,00 €	279 093 081,08 €
				<i>Evolution</i>	-0,8%	
<b>Budget principal</b>						
281 118 552,24 €	40 018 302,40 €	3 462 436,68 €	36 555 865,72 €	25 105 471,19 €	23 000 000,00 €	238 994 778,65 €
				<i>Evolution</i>	-15,0%	
<b>Budgets annexes</b>						
93 333,36 €				13 333,33 €	- €	80 000,03 €
				<i>Evolution</i>	-14,3%	
<b>Budget consolidé</b>						
281 211 885,60 €	40 018 302,40 €	3 462 436,68 €	36 555 865,72 €	25 118 804,52 €	23 000 000,00 €	239 074 778,68 €
				<i>Evolution</i>	-15,0%	

L'encours net de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 239,1 millions d'euros ce qui correspond à un encours de dette brut de 254,3 millions d'euros diminué du remboursement de la créance de dette de 15,2 millions d'euros par la communauté urbaine (18,7 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 moins 3,5 M€ remboursés par la CU en 2019).

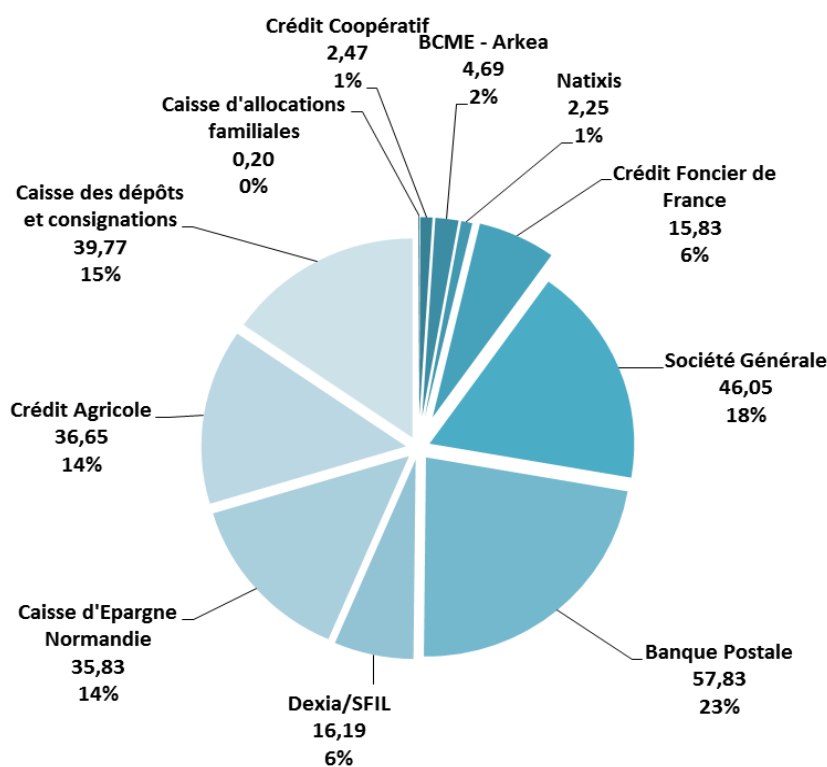
La ville a souscrit en 2012 un emprunt de 9,8 millions d'euros remboursable in fine en 2022. L'amortissement correspondant fait l'objet d'une provision annuelle de un million d'euros. Le montant des provisions constituées à fin 2019 s'élève à 7 millions d'euros, ce qui correspond à un encours de dette net des provisions de 2,8 millions d'euros.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la dette du budget principal est composée de 46% de taux fixe, 2% de taux fixe à barrière et 52% de taux variable. L'encours de la dette de la ville du Havre ne comporte pas de risque avec 98% de l'encours de dette classé 1A (niveau de risque le plus faible correspondant à un taux fixe ou un taux variable) et 2% classé 1B (niveau de risque faible correspondant aux produits à barrière dont le taux fixe devient variable si la barrière est franchie).

Le taux d'intérêt moyen de la dette est de 2,0 % (estimé au 01/01/2020).

Le profil des prêteurs de la ville, ci-dessous, est très diversifié et équilibré. Il témoigne de la confiance que lui accordent ses partenaires bancaires.

**La répartition de l'encours par prêteurs en M€ (au 01/01/2020) :**



Le financement par emprunt des investissements 2019, 2020 et 2021 :

Le besoin d'emprunt pour financer le programme d'investissement est estimé à 23 millions d'euros pour le budget principal.

Afin de profiter des taux très bas constatés cette année, 10 millions d'euros ont été anticipés pour 2020 et 2021. Les emprunts ont les caractéristiques suivantes :

Année d'encaissement	Montant	Durée (en année)	Prêteur	Index	Taux * (+marge)	marge
2019	10 000 000 €	15 ans	Société Générale	Euribor 3 mois	0,34%	0,34%
2019	10 000 000 €	20 ans	La Banque Postale	Taux fixe	0,91%	
2019	3 000 000 €	15 ans	Caisse d'Epargne	Euribor 3 mois	0,39%	0,39%
<b>TOTAL 2019</b>	<b>23 000 000 €</b>				<b>Marge moyenne (sur taux variable)</b>	<b>0,37%</b>
					<b>Taux moyen</b>	<b>0,55%</b>
2020	5 000 000 €	20 ans	La Banque Postale	Taux fixe	1,03%	
2021	5 000 000 €	20 ans	La Banque Postale	Taux fixe	1,10%	

\*Taux actualisés au 01/10/2019

Par ailleurs, la ville réalisera un emprunt de 0,9 million d'euros pour le financement des investissements des parcs de stationnement qui restent sous sa maîtrise d'ouvrage, en particulier la construction du parc de stationnement de l'équipement socio-culturel et sportif Danton. Cet emprunt sera transféré à la Communauté urbaine, désormais en charge de cette compétence. Les conditions de cet emprunt seront réalisées en lien avec les services de la Communauté urbaine.

#### La renégociation des emprunts :

En 2019, la ville a renégocié par avenant trois emprunts avec la Caisse des dépôts et consignations. Les modifications portent uniquement sur la marge.

Deux emprunts d'un encours de 9,6 millions d'euros indexés sur le LEP + 1,35% sont désormais indexés sur le LEP + 0,54%.

Un emprunt d'un encours de 1,5 millions d'euros indexé sur le LEP + 2,39% est désormais indexé sur le LEP + 0,54%.

#### La gestion de la trésorerie :

Afin de gérer de façon optimale notre trésorerie, la ville a contracté cette année deux lignes de trésorerie d'un montant global de 10 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne et de la Banque Postale. Les deux lignes sont indexées sur EONIA avec une marge de 0,19%.

#### Les gains sur les produits structurés :

La ville possède trois prêts structurés d'un encours global de 5,82 millions d'euros. Les gains obtenus par la contractualisation de ces prêts est de 1,25 millions d'euros pour les produits de pentes (basés sur l'écart entre deux taux variables) et de 1,4 millions d'euros pour les produits à barrières. Le gain étant évalué par rapport au niveau du taux fixe applicable antérieurement à la renégociation de ces prêts.

## Frais financiers :

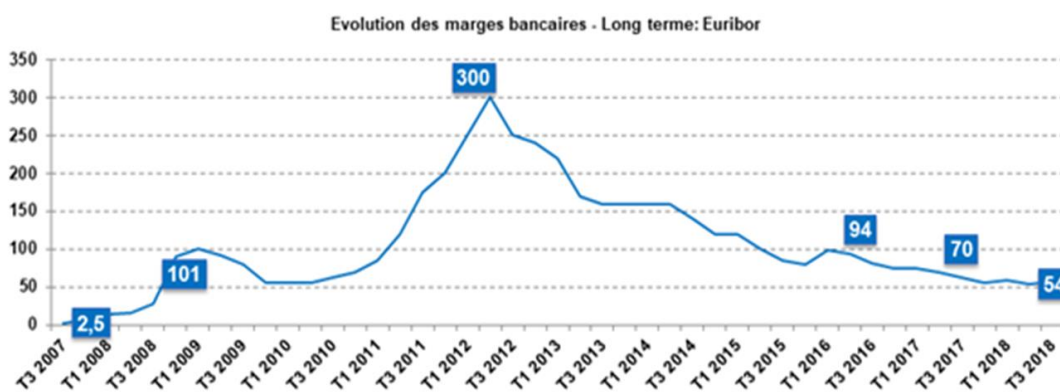
Taux :

Le taux de la Banque centrale européenne (BCE) reste inchangé depuis mars 2016, soit 0,0%. La politique de taux bas de la BCE se poursuivra en 2020, ce qui va alléger le poids des frais financiers pour la Ville.

Les niveaux des principaux taux de marché sont les suivants : Eonia : -0,46%; Euribor 12 mois : -0,30% (au 15/10/2019).

Marges bancaires :

Les marges bancaires (frais et marge commerciale de l'établissement bancaire s'appliquant en plus de l'index financier) observées sur le marché de la dette des collectivités locales continuent de baisser, comme le montre le graphique ci-dessous. Ce qui contribue à faire baisser nos frais financiers.



Source : Finance Active

## Prévisions pour le BP 2020 :

L'encours de dette consolidé à fin 2019 est en baisse. Aussi, avec des index toujours négatifs, les annuités (frais financiers et remboursement du capital) pour le budget consolidé sont estimées à la baisse, à hauteur de 16% (29,35 M€ au BP 2020 contre 34,9 M€ prévu au BP 2019).

En 2020, les emprunts seront souscrits à taux fixes ou variables en fonction des critères les moins risqués de la charte de bonne conduite Gissler.



### 2.3. L'évolution des dépenses de fonctionnement, des charges de personnel et des effectifs

L'évolution des dépenses de fonctionnement au compte administratif de 2010 à 2018 (budget principal uniquement):

En M€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Var 2017/2018
Frais de personnel	134,1	133,4	138,0	140,0	141,4	142,0	131,9	133,8	131,1	-2,0%
Activités des services	52,0	53,6	54,1	54,6	51,5	51,1	49,5	48,4	46,8	-3,3%
Subventions, participations, contingent	43,0	43,7	40,7	42,1	40,7	38,9	37,4	39,8	36,4	-8,4%
Prélèvements sur recettes		0,0	2,0	1,7	1,7	2,5	3,5	3,9	4,3	9,0%
Intérêts de la dette	6,0	6,5	7,1	7,5	7,8	7,5	7,2	6,4	6,1	-5,3%
<b>Total</b>	<b>235,1</b>	<b>237,3</b>	<b>241,9</b>	<b>245,9</b>	<b>243,2</b>	<b>242,0</b>	<b>229,5</b>	<b>232,3</b>	<b>224,7</b>	<b>-3,3%</b>

La diminution des charges de personnel en 2016 s'explique par le transfert des services communs (220 agents) à la CODAH au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est bien maîtrisée par la ville notamment pour les charges de personnel.

La contractualisation entre la ville et l'Etat a fixé le niveau de maîtrise des dépenses de fonctionnement à +1,2%. Cet objectif a été atteint au CA 2018 avec une baisse de -3,3%. Aucune pénalité n'est donc appliquée sur la dotation globale de fonctionnement.

En ce qui concerne l'ensemble des collectivités, en 2018, les dépenses de fonctionnement sont quasiment stabilisées, de l'ordre de +0,2% (contre 2,0% en 2017) soit au-dessous de l'objectif global de 1,2%.

Cela est dû notamment à la maîtrise des frais de personnel de l'ordre de 0,0% pour le bloc communal et +0,9% pour l'ensemble des collectivités :

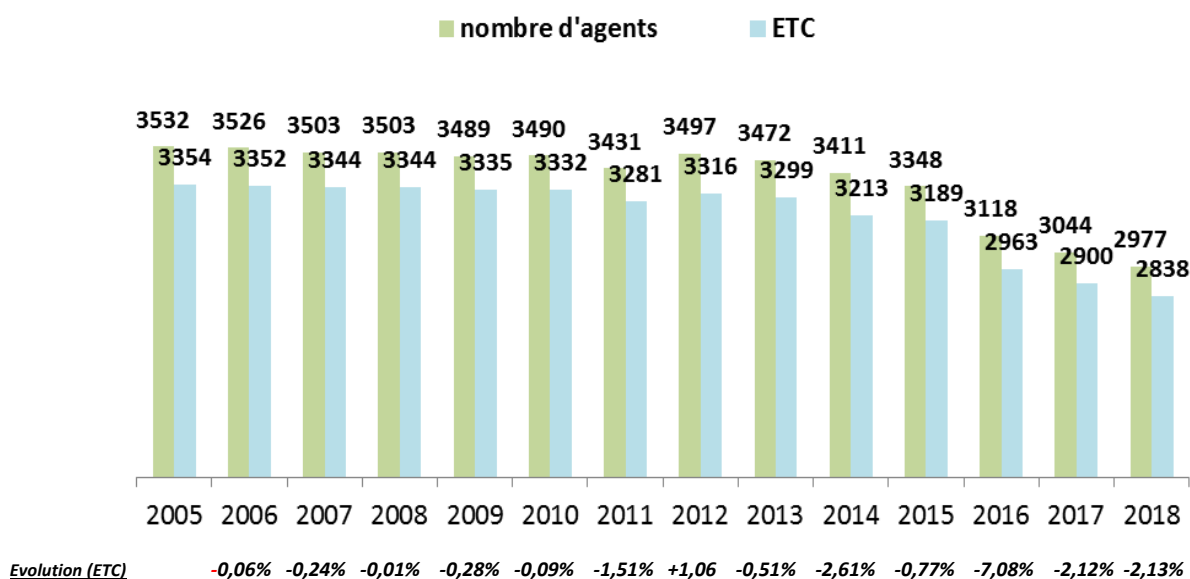
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Le Havre</b>	1,1%	-0,5%	3,5%*	1,4%	1,0%	0,4%	0,5%**	1,4%	-2,0%
<b>Communes</b>	2,1%	1,8%	2,6%	2,6%	4,0%	1,4%	1,2%	1,9%	+0,0%
<b>Toutes Collectivités</b>	2,9%	2,4%	3,3%	3,1%	4,1%	1,9%	0,9%	2,8%	+0,9%

\*Intégration en 2012 des personnels des centres sociaux

\*\* Hors impact du transfert à la CODAH des services communs

Source : observatoire des finances locales 2019

L'évolution des effectifs permanents de la ville de 2005 à 2018 :



Depuis 2012, l'évolution moyenne des effectifs permanents en équivalent temps complet est de -2,0% par an. En 2016, 220 agents ont été transférés à la CODAH dans le cadre de la création de services communs. Après retraitement de ce transfert, l'évolution moyenne des effectifs permanents en équivalent temps complet depuis 2012 est de -1,1% par an.

La rémunération nette et brute par filière et catégorie en 2018 :

En K€	NET	BRUTE	Rémunération principale	Régime indemnitaire	Primes, indemnités et heures supplémentaires
<b>Administrative</b>	17 194	21 017	16 707	4 260	51
<b>Animation</b>	3 371	4 149	3 318	753	79
<b>Culture</b>	4 704	5 792	4 898	862	32
<b>Médico-sociale</b>	2 393	2 939	2 454	479	6
<b>Police Municipale</b>	2 484	3 001	2 130	731	141
<b>Sociale</b>	3 906	4 821	4 186	633	1
<b>Sportive</b>	690	847	684	157	6
<b>Technique</b>	33 545	41 241	33 152	7 062	1 026
<b>Total</b>	<b>68 287</b>	<b>83 807</b>	<b>67 528</b>	<b>14 938</b>	<b>1 341</b>

En K€	NET	BRUTE	Rémunération principale	Régime indemnitaire	Primes, indemnités et heures supplémentaires
<b>A</b>	11 286	13 763	10 331	3 416	16
<b>B</b>	11 859	14 545	11 858	2 648	40
<b>C</b>	45 142	55 498	45 339	8 874	1 286
<b>Total</b>	<b>68 287</b>	<b>83 807</b>	<b>67 528</b>	<b>14 938</b>	<b>1 341</b>

### Le temps de travail :

La délibération 2004-0999 du 29 novembre 2004 fixe à 1 582 heures le temps de travail annuel des agents de la Ville. Il n'existe pas de dérogation à ce forfait, qui s'impose à tous les agents de la collectivité (proratisé pour les agents à temps partiel ou à temps non complet).

En 2020, dans un délai d'un an à compter des élections municipales, la ville devra se mettre en conformité avec la durée légale du temps de travail fixée à 1 607 heures par an conformément à l'article 47 de la loi n°2019- 828 de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

### Les avantages en nature :

Les avantages en nature constituent une forme de rémunération et donnent lieu, pour la valeur fiscale déclarée, à contributions et cotisations. Ils entrent également dans les bases d'imposition déterminant le revenu imposable.

L'avantage en nature logement peut être, soit :

- un logement attribué par nécessité absolue de service : 49 agents en ont bénéficié en 2018, pour un montant global (valeur fiscale déclarée) de 111 879 euros sur l'année ;

- un logement attribué par utilité de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte : 4 agents en ont bénéficié en 2018, pour un montant global (valeur fiscale déclarée) de 9 532,44 euros sur l'année.

L'avantage en nature véhicule est l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service ou d'un véhicule de service, dont l'usage privé est autorisé par la collectivité.

En 2018, 70 agents en ont bénéficié, pour un montant global (valeur fiscale déclarée) de 69 744 euros.

Les bénéficiaires de l'avantage en nourriture, sont, quant à eux, principalement les agents des écoles ou des crèches, qui prennent leur repas sur le lieu de travail (les repas pris au restaurant municipal ne rentrent pas dans ce cadre).

En 2018, 762 agents ont bénéficié de cet avantage, pour un montant global (valeur fiscale déclarée) de 226 919 euros.

## **3. Les orientations budgétaires 2020 pour la ville du Havre**

### **3.1. Les recettes et les dépenses de fonctionnement (en M€)**

Elles sont impactées par les transferts de charges à la Communauté urbaine, réalisés et à venir (dissolution du syndicat informatique). Le budget primitif 2019 intégrait déjà une estimation des transferts de charges. Les retraitements ci-dessous portent par conséquent sur la différence entre les transferts de charges estimés et les transferts de charges définitifs. Ils intègrent également les conséquences du transfert en section d'investissement des dépenses de renouvellement des composants des équipements de chauffage (marché P3-2).

**Dépenses de fonctionnement :**

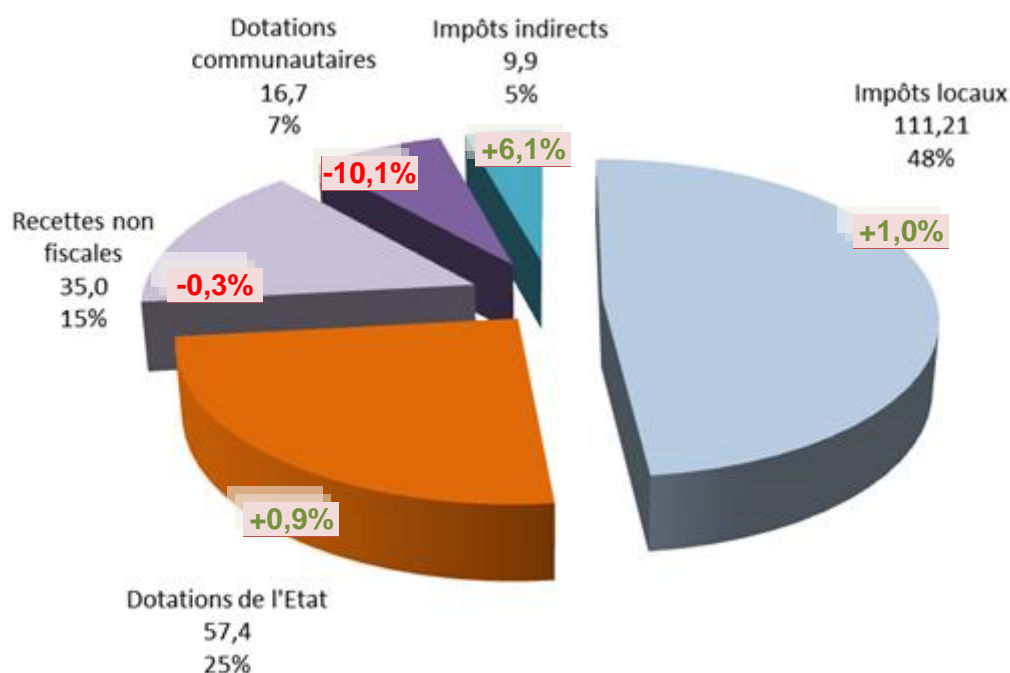
	BP 2019 (voté)	Retraitements	BP 2019 (retraité)	BP 2020	var 2019/2020
Personnel	127,2	-0,2	127,0	126,8	-0,2%
Activité des services municipaux	45,3	-1,6	43,7	43,6	-0,2%
Autofinancement budgétaire	26,4	1,2	27,6	28,9	5,0%
Subventions, participations	23,2	-1,7	21,5	21,9	2,1%
Frais financiers	7,4	-0,8	6,7	5,3	-20,3%
Fonds de péréquation	3,4	0,0	3,4	3,4	1,5%
Réserve	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>233,2</b>	<b>-3,1</b>	<b>230,1</b>	<b>230,3</b>	<b>0,1%</b>

**Recettes de fonctionnement :**

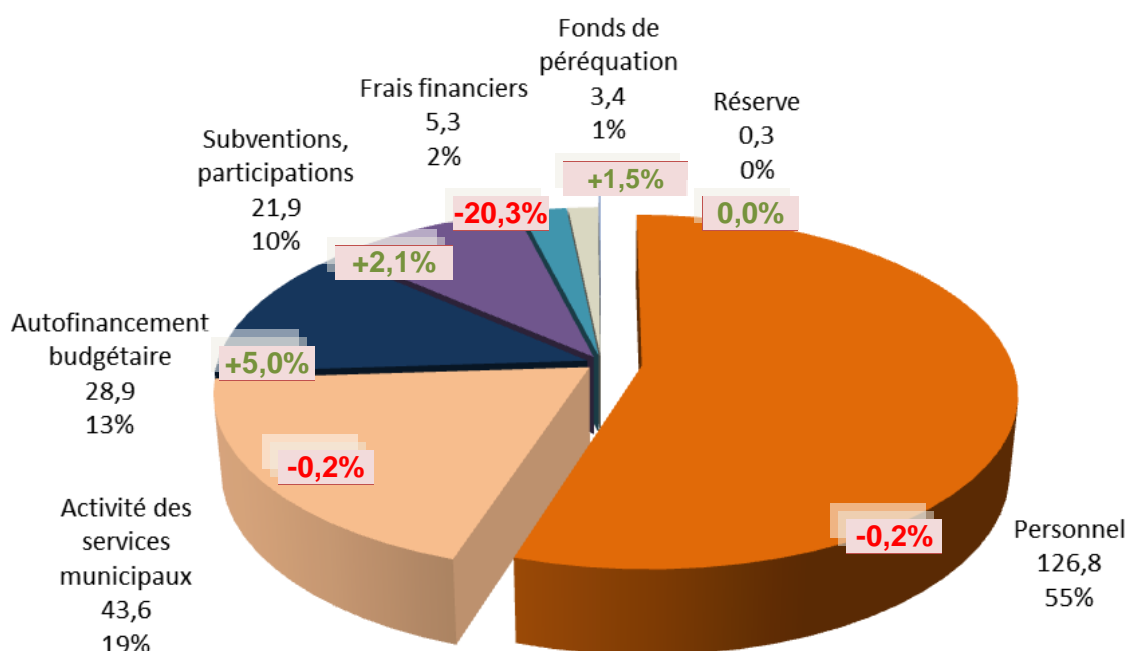
	BP 2019 (voté)	Retraitements	BP 2019 (retraité)	BP 2020	var 2019/2020
Impôts locaux	110,1	0,0	110,1	111,2	1,0%
Dotations de l'Etat	56,9	0,0	56,9	57,4	0,9%
Recettes non fiscales	34,6	0,5	35,1	35,0	-0,3%
Dotations communautaires	25,0	-6,4	18,6	16,7	-10,1%
Impôts indirects	6,6	2,8	9,4	9,9	6,1%
<b>TOTAL</b>	<b>233,2</b>	<b>-3,1</b>	<b>230,1</b>	<b>230,3</b>	<b>0,1%</b>

Ainsi, l'évolution des recettes de fonctionnement du budget primitif 2019 retraité et du budget primitif 2020 est de 0,1%.

En 2020, le montant global des recettes de fonctionnement sera de l'ordre de 230,3 millions d'euros répartis de la manière suivante (en M€) :



La structure des dépenses de fonctionnement se présentera de la manière suivante pour un montant de l'ordre de 230,3 millions d'euros, soit une hausse estimée de 0,1 % par rapport au BP 2019 retraité (en M€) :



### 3.2. Le respect de l'engagement de stabilité des taux communaux d'imposition

Les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté depuis 2009 et cet engagement fort de la municipalité sera une nouvelle fois respecté en 2020.

	2009-2018	2019
<b>Taxe d'habitation</b>	19,84%	19,84%
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	29,00%	29,00%
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	27,50%	27,50%

A titre de comparaison, les taux d'imposition des communes de 100 000 à 300 000 habitants ont augmenté de 1,93 % entre 2014 et 2019.

En ce qui concerne l'impact pour les contribuables, si l'on compare la contribution de taxe foncière et de taxe d'habitation d'un ménage type<sup>1</sup>, on observe que la ville du Havre est en dessous de la médiane concernant la contribution de la part communale et proche de la médiane concernant les contributions totales.

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019
<b>Contributions totales (Parts Ville, groupement, département, Etat)</b>	<b>Le Havre</b>	1 960 €	2 057 €	2 088 €	2 119 €	2 143 €	2 299 €	2 220 €	2 257 €	<b>1,67%</b>
	<b>Médiane</b>	1 970 €	2 036 €	2 060 €	2 114 €	2 239 €	2 286 €	2 320 €	2 394 €	<b>3,19%</b>
<b>Contributions part communale</b>	<b>Le Havre</b>	1 191 €	1 210 €	1 228 €	1 247 €	1 260 €	1 272 €	1 299 €	1 325 €	<b>2,00%</b>
	<b>Médiane</b>	1 211 €	1 232 €	1 275 €	1 279 €	1 352 €	1 331 €	1 381 €	1 367 €	<b>-1,01%</b>

(Source : étude SFL Forum)

Compte tenu des hausses de taux observées dans les autres communes de la même strate, la situation des contribuables havrais est plus favorable par rapport à la médiane, notamment grâce au maintien d'une politique municipale d'abattements à la taxe d'habitation avantageuse.

### 3.3. Le respect de l'équilibre financier :

L'autofinancement prévu au budget primitif 2019 s'élevait à 27,6 millions d'euros. Les ajustements en cours d'année permettent de le réévaluer à au moins 28 millions d'euros. La baisse en 2019 s'explique par la diminution globale du volume budgétaire de la ville en lien avec les transferts de compétences à la Communauté urbaine et est compensée par une diminution de l'encours de dette.

Evolution de l'autofinancement (hors opérations exceptionnelles) et de l'épargne nette constatés au compte administratif de 2012 à 2018, estimés 2019 et prévisionnels 2020 :

<i>En M€</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	estimé 2019	prévu 2020
<b>Epargne brute</b>	35,06	30,94	29,92	29,70	23,51	23,68	34,51	28,00	28,95
<b>Remboursement du capital de la dette et provision prêt in fine</b>	27,42	41,81	28,43	27,99	25,38	26,84	26,44	26,11	24,12
<b>Epargne nette</b>	7,64	-10,87	1,49	1,72	-1,87	-3,15	8,07	1,89	4,83
<b>Remboursement du capital par la CU</b>								3,46	0,79
<b>Epargne nette retraitée</b>	7,64	-10,87	1,49	1,72	-1,87	-3,15	8,07	5,35	5,62

\* Dont les opérations exceptionnelles

\*\* En 2013, L'épargne nette est impactée budgétairement par la résiliation par Dexia de deux contrats revolving (12,7M€)

<sup>1</sup> Le contribuable type retenu par l'étude est un couple avec deux enfants, aux revenus supérieurs à 57 000 euros et propriétaire de son logement. Cet échantillon retenu par l'organisme d'études permet de neutraliser l'impact des mécanismes nationaux d'exonération et de dégrèvement et d'établir une comparaison hors structure propre de la population.

Le montant du remboursement du capital de la dette pour 2019 (26,11 M€) doit tenir compte du remboursement de la dette par la Communauté urbaine à hauteur de 3,46 millions d'euros, soit un montant net de 22,65 millions d'euros et une épargne nette retraitée de 5,35 millions d'euros. Pour 2020, le remboursement de la Communauté urbaine sera de 0,79 million d'euros, soit un montant net de remboursement de capital de la dette de 23,33 millions d'euros et une épargne nette retraitée de 5,62 millions d'euros.

### 3.4. Les engagements pluriannuels : le programme pluriannuel d'investissements

Le programme pluriannuel d'investissements (tous budgets) de 2015 à 2020 se décline ainsi :

	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévu 2019	Prévu 2020	
Enveloppes de maintenance et thématiques	12,86	18,50	23,50	23,79	35,63	28,70	142,98
Equipements nouveaux	20,35	20,33	18,54	24,07	35,41	26,84	145,54
<b>TOTAL</b>	<b>33,21</b>	<b>38,83</b>	<b>42,04</b>	<b>47,86</b>	<b>71,04</b>	<b>55,54</b>	<b>288,52</b>

Le détail des autorisations de programme sera communiqué pour le conseil municipal du mois de décembre parallèlement au projet de budget primitif pour 2020. Leur affectation par politiques publiques se présente ainsi (en M€ au budget principal):

Développement et renouvellement urbain	17,08
Maintenance et modernisation du patrimoine	9,51
Pilotage et moyens de la collectivité	6,58
Education et enfance	6,20
Sport et nautisme	5,50
Culture	3,12
Qualité et sécurité des espaces publics	2,57
Attractivité et rayonnement	1,81
Cohésion sociale et solidarité	1,56
	<b>53,93</b>

La ville poursuivra également ses opérations d'aménagement de terrains gérées en budgets annexes. Elles sont destinées à permettre l'acquisition de terrains ou d'immeubles et leur aménagement avant revente. Elles peuvent se traduire par un déficit en clôture d'opération et sont prévues au PPI pour garantir leur financement. Les déficits prévisionnels des opérations, qui constituent un engagement pluriannuel, sont les suivants :

Opération	Déficit prévisionnel (M€)
Site Mulhouse	-1,0
Site Graville Sémard	-1,5
Ilot Sarde	-0,5
Opérations immobilières soumises à TVA	-2,0
Site Dumont D'Urville	-0,5
Ex caserne Dumé d'Aplemont	-0,6
Ex écoles Courbet Gravelotte	-0,5
Opérations de restauration immobilière	-0,3
Requalification du centre ancien	-4,4
Requalification du quartier Danton	-6,9
	<b>-18,2</b>

### **3.5. Les principaux projets d'investissement (crédits de paiement 2020) :**

La ville continuera ses investissements structurants dans le centre ancien avec la poursuite de l'équipement public et le parking du quartier Danton pour un montant global de 8,7 millions d'euros.

Les opérations d'aménagement seront marquées par la fin des travaux de l'Esplanade Nelson Mandela et du site Dumont d'Urville. Par ailleurs, le réaménagement du stade Youri Gagarine prendra forme en 2020, avec un budget de 5,1 millions d'euros. Dans le cadre du nouveau plan national de rénovation urbaine, le quartier Vallée Béreult commencera à être réhabilité avec un budget estimé à 0,9 millions d'euros.

Le projet de budget intègre également le report de 2019 de l'acquisition des locaux de la future crèche Videcoq pour 2,9 millions d'euros dans le cadre de la dation conclue avec le promoteur. Cette acquisition est financée par la cession de 2,4 millions d'euros du terrain au même promoteur. L'écart de 0,5 millions d'euros provient de la TVA qui sera récupérée par le biais du fonds de compensation de la TVA.

En ville haute, deux projets marqueront cette dernière année de mandat : la relocalisation de la Fabrique Louis Blanc (1 millions d'euros) et la poursuite de l'aménagement de la forêt de Montgeon (0,9 millions d'euros).

L'offre culturelle sera renforcée par les travaux de réaménagement de la bibliothèque de Graville (0,8 millions d'euros). Le soutien aux partenaires culturels sera consolidé avec un budget de 0,9 millions d'euros. Enfin, 2020 sera marqué par la poursuite de la restauration de la cathédrale Notre Dame.



Enfin, une attention particulière continuera à être portée à la rénovation énergétique et à la réhabilitation des différents bâtiments communaux de proximité (écoles, équipements sportifs...) pour un montant prévisionnel de 9,8 millions d'euros.

#### **Les principales dépenses d'équipements en 2020 :**

<b>Rénovation et réhabilitation des bâtiments communaux</b>	<b>9,8</b>	<b>M€</b>
<b>Centre ancien / Danton</b>	<b>9,9</b>	<b>M€</b>
Requalification centre ancien - ANRU	1,2	M€
Equiperment public et aménagement du quartier Danton	7,5	M€
Parking Danton	1,2	M€
<b>Action foncière</b>	<b>7,4</b>	<b>M€</b>
Acquisitions foncières et rachats auprès de l'EPFN	1,5	M€
Acquisition crèche - ex école Videcoq	2,9	M€
Plan de prévention des risques technologiques	3,0	M€
<b>Opérations d'aménagement</b>	<b>7,0</b>	<b>M€</b>
Esplanade Nelson Mandela	0,9	M€
Site Dumont D'Urville	0,6	M€
Etudes urbaines centre-ville reconstruit	0,3	M€
Stade Youri Gagarine	5,1	M€
<b>Entretien des équipements scolaires</b>	<b>3,3</b>	<b>M€</b>
<b>Maintenance du patrimoine vert</b>	<b>1,5</b>	<b>M€</b>
Aménagement de la forêt de Montgeon	0,9	M€
Acquisitions, maintenance et aménagements divers	0,5	M€
<b>Offre documentaire, culturelle et services aux publics</b>	<b>1,2</b>	<b>M€</b>
Acquisition, maintenance et aménagement	0,4	M€
Bibliothèque de Gravelle	0,8	M€
<b>Relocalisation du centre social Val Soleil</b>	<b>1,0</b>	<b>M€</b>
<b>Rénovation du quartier Vallée Béreult - NPNRU</b>	<b>0,9</b>	<b>M€</b>
<b>Soutien aux partenaires culturels</b>	<b>0,9</b>	<b>M€</b>
<b>Conservation, études et valorisation des musées et du patrimoine</b>	<b>0,8</b>	<b>M€</b>
<b>Restauration de la cathédrale Notre Dame</b>	<b>0,5</b>	<b>M€</b>

### 3.6. Le financement des investissements :

La répartition du financement des investissements s'est présentée de la manière suivante depuis 2012 :

<i>En M€</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Dépenses d'équipement</b>	72,77	63,40	73,53	56,57	38,08	43,39	48,40
<b>Avances et comptes de tiers (Solde*)</b>	8,20	6,10	1,20	3,56	0,74	7,19	3,07
<b>Dépenses d'investissement à financer</b>	80,97	69,50	74,73	60,13	38,82	50,58	51,47
<b>Part financée par les ressources propres après remboursement du capital de la dette</b>	48%	42%	40%	38%	44%	55%	26%
<b>Part financée par les emprunts</b>	52%	58%	60%	62%	56%	45%	74%

\* Avances versées ou remboursées par les budgets annexes d'aménagement de terrains et solde des dépenses avancées ou remboursées pour le compte de tiers

#### Conclusion :

Le budget primitif 2020 sera le dernier budget adopté par le conseil municipal actuel. Le présent rapport d'orientations budgétaires permet donc en premier lieu de tracer le bilan financier de la mandature qui se caractérise par une situation financière satisfaisante dans un contexte particulièrement contraint.

Ainsi, alors que les dotations versées de l'Etat ont connu une baisse inédite et particulièrement marquée (moins 19 millions d'euros) entre 2014 et 2017, la ville a été en capacité de maintenir inchangés les taux communaux d'imposition, et ce depuis 2009.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale ont permis de mener une politique d'investissement ambitieuse et structurante tout en préservant la qualité des services publics.

La fin de la baisse des dotations de l'Etat, décidée dans le cadre de l'actuel quinquennat en contrepartie d'un engagement de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement respecté par la ville, a permis d'améliorer la situation financière de la ville avec :

- une épargne en hausse de 43% à fin 2018 ;
- une capacité de désendettement à fin 2018 de 8,2 années conforme aux standards de bonne gestion et à la moyenne des villes de la state ;
- un encours de la dette, à périmètre constant, en diminution à fin 2019.

Le projet de budget primitif 2020 s'inscrit dans la poursuite de cette dynamique.